

## LA PLUME À LOUP

**Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901**

### PROCÈS-VERBAL

**de l'assemblée générale constitutive du 14 décembre 2021**

**En date du 14 décembre 2021, les fondateurs de l'association La Plume à Loup se sont réunies en assemblée générale constitutive au 7 rue de la Vendée à Attin, pour décider la création d'une association.**

Sont présents

- Marion [REDACTED]
- Antoine [REDACTED]
- Alain [REDACTED]
- Anaïs [REDACTED]
- Céline [REDACTED]
- Marion [REDACTED]
- Emmanuelle [REDACTED]
- Simon [REDACTED]

Les points inscrits à l'ordre du jour :

- présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement ;
- Présentation, discussion et adoption des statuts
- constitution de l'association ;
- nomination des membres des organes de direction sous forme collégiale ;
- divers (banque, etc) ;

### DÉLIBÉRATIONS

**À l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.**

**À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :**

La Plume à Loup

avec siège social au 7, rue de la Vendée 62170 ATTIN

### **L'assemblée générale désigne en qualité de premiers membres du collège**

- Marion [REDACTED] membre du collège.
- Antoine [REDACTED], membre du collège
- Alain [REDACTED], membre du collège
- Anaïs [REDACTED] membre du collège
- Céline [REDACTED], membre du collège
- Marion [REDACTED], membre du collège
- Emmanuelle [REDACTED], membre du collège
- Simon [REDACTED], membre du collège

Les membres du collège ainsi désignés acceptent leurs fonctions

### **Compte en banque**

L'assemblée générale confère les pouvoirs à [REDACTED]  
[REDACTED], pour la gestion du compte bancaire.

**Fait à Attin, le 14 décembre 2021**

**Signatures :**